



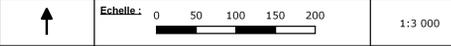
**ETUDE DE ZONAGE D'ASSINISEMENT  
DES EAUX PLUVIALES**

PLAN DE ZONAGE PLUVIAL  
1 : Vue de détail sur le bourg, le Champ Blanc,  
Le Clos Fleuri et la Hirtais

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cmoyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés.
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C ci-dessous) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés.
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C ci-dessous) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales.



- Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter
- Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zone AU, A et N
  - C global = 20%
  - C max = 30%
  - C max = 41%
  - C max = 47%
  - C max = 50%
  - C max = 70%
  - C max = 90%
- Éléments complémentaires
- Cours d'eau
  - Zones humides
  - Plan d'eau
  - Réseau EP existant
  - canalisation béton
  - canalisation PVC
  - canalisation PEHD
  - fossé
  - conduite rectangulaire
  - Tronçon cours d'eau buif
  - Bassin de rétention existant
  - Point exutoire
  - Déconnexion
  - Zone de rétention à créer
  - Modifications sur le réseau :
    - Conduite à modifier
    - Conduite à supprimer
  - Fossé à reprofiler



REALISATION : Décembre 2016  
ETUDE HYDRAULIQUE - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSINISEMENT PLUVIAL

